

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

EXERCICE FINANCIER 2010

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, prenez avis que le trésorier de la municipalité déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur, dressés pour l'exercice financier 2010, et ce, au cours de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 27 juin 2011, à compter de 19 heures 30, à la mairie de Beloeil située au 777, rue Laurier.

Donné à Beloeil, ce 18 juin 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.